

Résultats de la CAPN des technicien-ne-s ITRF du 3 décembre 2020

Pour la dernière fois, la CAPN des Technicien-ne-s du 3 décembre dernier s'est réunie pour traiter de l'examen du tableau d'avancement. En effet, la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la fonction publique » prive à compter de 2021 les personnels du droit de participation par leurs commissaires paritaires quant à l'examen des décisions

individuelles relatives aux carrières. C'est un recul des droits des personnels inacceptable. La loi du 6 août 2019 doit être abrogée et les droits des personnels rétablis.

Résultats de la CAPN

Les résultats individuels ainsi que la déclaration des commissaires paritaires sont à retrouver sur le site du

SNASUB-FSU. Nous vous présentons ici quelques analyses statistiques complémentaires sur ces tableaux d'avancement : répartition pour les promotions attribuées et pour les candidatures classées par les établissements par branche d'activité professionnelle (BAP) et entre les femmes et les hommes.

Inscription au tableau d'avancement au grade de technicien-ne de classe supérieure

BAP	Candidatures proposées				Inscription au TA au grade de Tech. Cl. Sup.			
	Hommes	Femmes	% Femmes	Total	Hommes	Femmes	% Femmes	Total
A	15	34	69,4	49	11	22	66,7	33
B	18	19	51,4	37	8	8	50	16
C	26	3	10,3	29	17	2	10,5	19
D	0	0		0	0	0		0
E	85	8	8,6	93	53	6	10,2	59
F	24	28	53,8	52	16	16	50	32
G	43	9	17,3	52	25	6	19,4	31
J	23	214	90,3	237	16	114	87,7	130
Total	234	315	57,4	549	146	174	54,4	320

Au niveau national : 3 654 technicien-ne-s étaient promouvables en classe supérieure, les établissements ont proposé 549 candidatures et 320 promotions ont finalement été attribuées par la CAPN.

Inscription au tableau d'avancement au grade de technicien-ne de classe exceptionnelle

10 737 technicien-ne-s étaient promouvables en classe exceptionnelle, les établissements ont proposé 433 candidatures et 152 promotions ont été attribuées par la CAPN. Nous réclamons les éléments statistiques détaillés concernant l'ensemble des personnels promouvables depuis plusieurs années en CAPN, car nous pensons que le tableau des

candidatures proposées ne reflète pas la réalité du tableau des promouvables, conduisant à des inégalités de répartition des promotions. Par exemple, les personnels des laboratoires en EPLE, pour lesquels la mobilité vers l'enseignement supérieur est très faible sont souvent oubliés en termes de promotions.

Pour cette dernière CAPN traitant du TA, les informations sur les personnels promouvables ne sont toujours pas disponibles, alors même que les lignes directrices de gestion (prises en remplacement du travail des CAPN) indiquent que les promotions devront être réparties de manière équilibrée entre les BAP comme entre les hommes et les femmes au regard de leur poids respectif parmi les promouvables (et non les seules candidatures déposées).

Ainsi, en même temps, le ministère affirme que pour lutter contre les inégalités, il faut se référer aux effectifs des personnels promouvables, mais il supprime l'instance qui aurait été en mesure de prendre en charge le rôle de régulation...

BAP	Candidatures proposées				Inscription au TA au grade de Tech. Cl. Ex.			
	Hommes	Femmes	% Femmes	Total	Hommes	Femmes	% Femmes	Total
A	11	32	74,4	43	4	10	71,4	14
B	19	27	58,7	46	5	12	70,6	17
C	22	3	12	25	7	2	22,2	9
D	0	0		0	0	0		0
E	57	14	19,7	71	18	7	28	25
F	23	20	46,5	43	5	10	66,7	15
G	49	3	5,8	52	22	1	4,3	23
J	13	140	91,5	153	2	47	95,9	49
Total	194	239	55,2	433	63	89	58,6	152

Accès au grade de technicien-ne classe exceptionnelle par examen professionnel

Parmi les 61 reçue-s, 33 sont issue-s du grade Tech. classe normale (54%) et 28 de la classe sup. (46%).

BAP	Examen pro		
	Hommes	Femmes	Total
A	0	7	7
B	4	2	6
C	2	1	3
D	0	0	0
E	9	0	9
F	0	1	1
G	4	1	5
J	3	27	30
Total	22	39	61

Evelyne Verdellet, Muriel Souchay et Julie Robert